AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION de la STATION "AQUITAINE"
GIRONDE, DORDOGNE, LOT-&-GARONNE, LANDES, PYRÉNÉES-ATLANTIQUES
SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX
Chemin d'Artigues, 33150 CENON - Tél. 86-22-75 - 86-24-35

ABONNEMENT ANNUEL
60,00 Francs
Sous-Régisseur d'Avances et de Recettes,
Direction Départementale de l'Agriculture
C. C. P. BORDEAUX 6702-46 X

4 OCTOBRE 1978 - BULLETIN TECHNIQUE N° 27

CHENILLE DE LA NOCTUELLE DES GRAMINEES

Le troisième vol de la noctuelle des graminées (Mythimna unipuncta ou Cirphis unipuncta) se poursuit, et les chenilles de la nouvelle génération apparaissent de façon plus ou moins échelonnée selon les secteurs.

La plus grande vigilance est donc recommandée dans toutes les zones où cette chenille s'est manifestée durant la seconde quinzaine d'Août et le début du mois de Septembre, occasionnant localement d'importants dégâts sur prairies, gazons, cultures de graminées, et sur certaines parcelles de maïs. Surveiller attentivement les graminées en pleine végétation, ray-grass par exemple, ainsi que les parcelles de maïs enherbées situées à proximité des lieux où des dégâts récents ont été commis (1). Les pontes, difficiles à observer se font de préférence sur des plantes herbacées, riches en eau, et dans des endroits suffisamment humides. Les chenilles, très voraces à partir du 3ème stade, recherchent une nourriture riche en eau.

Elles attaquent les graminées fourragères dont elles dévorent toutes les parties herbacées. Elles peuvent se déplacer en bandes capables de dévorer toutes les graminées rencontrées et envahir les champs de maïs enherbés ou bordant des zones humides. On les trouve alors couramment dans les creux des feuilles, très près de la tige, à différentes hauteurs, et accompagnées d'une forte quantité de déjections. Les feuilles sont rapidement déchiquetées.

Lutte :

C'est au cours de la première quinzaine d'Octobre que vont se manifester les chenilles et que l'on observera à nouveau les dégâts.

Les traitements ne seront réellement efficaces que sur des chenilles jeunes (insecticides de contact) et voraces (insecticides d'ingestion). Ne pas attendre la formation des premières chrysalides.

On pourra intervenir par pulvérisation de l'un des insecticides suivants :

- endosulfan + parathion, soit 3,5 à 4 l/ha de Drifène AP ou Ekadrine PE, efficace dans les 48 heures.

- trichlorfon : 1 kg/ha de Dipterex 80, efficace entre 18 et 48 heures.

.../...

(1) Landes et Pyrénées Atlantiques : voir bulletin d'avertissements agricoles du 31 Août dernier. Lot et Garonne : dégâts observés au sud-est d'une ligne Casteljaloux-Barbaste-Mézin.

Il faut rigoureusement proscrire le pacage des prairies traitées ou la récolte de fourrage ayant subi ce traitement dans un délai de 8 jours pour le trichlorfon et 15 jours pour l'association endosulfan-parathion.

Sur les maïs, gazons ou surfaces ne donnant pas lieu à consommation animale, on pourra utiliser le lindane à raison de 2 kg/ha d'une spécialité commerciale (nombreuses) à 90 % de lindane, efficace dans les 48 heures.

Notons qu'une expérimentation réalisée récemment dans les Pyrénées Atlantiques a mis en évidence l'action de choc de la permethrine pulvérisée à raison de 0,3 kg/ha de Perthrine (mortalité totale en 18 heures). Un délai de 15 jours s'impose avant consommation des fourrages traités.

Les traitements par pulvérisations ne peuvent qu'être localisés aux prairies et parcelles ravagées : les traitements par voie aérienne seront rigoureusement proscrits.

On peut également lutter par épandage d'appâts, soit confectionnés à la ferme, soit sous forme de granulés commercialisés. L'efficacité d'un appât dépend de son attractivité et de sa densité au sol. Ce sont donc les appâts confectionnés à la ferme qui seront les plus intéressants malgré le travail occasionné : le son est appétant pour les chenilles, la couverture au sol est suffisante si l'on épand de 50 à 80 kg/ha d'appât composé ainsi :

- son : 100 kg
- endosulfan : 600 g de matière active
- eau : 20 à 60 litres

Le lindane à 500 g de M.A. peut remplacer l'endosulfan à l'exclusion des prairies ou surfaces fourragères donnant lieu à consommation ultérieure.

L'épandage se fera l'après-midi ou sur végétaux ressuyés en cas de période pluvieuse, de façon que l'appât tombe bien sur le sol. Les épandeurs centrifuges peuvent convenir à cette opération.

Quant aux appâts du commerce, parfois coûteux, ils se révèlent moins efficaces aux doses autorisées (40 à 50 kg/ha). Ils peuvent convenir à des petites surfaces, pelouses de jardins par exemple.

Ce sont : - carbaryl : Sevin appât
- chlorpyriphos-éthyl : Dursban appât
- toxaphène : Sopraphène granulé.

Conclusion -

Surveiller les zones où les chenilles sont susceptibles de faire leur apparition : à proximité des cultures précédemment attaquées, sur graminées à végétation luxuriante, sur maïs encore bien verts et enherbés, dans les endroits humides. Repérer les papillons dont le vol se poursuit.

Intervenir sur chenilles jeunes en choisissant une technique et un insecticide efficaces et en respectant les délais avant consommation ou récolte. Ne pas utiliser le lindane sur prairies et fourrages. Proscrire tout traitement aérien.

DESHERBAGE DU COLZA

L'association d'une urée substituée à la propyzamide explique le risque de phytotoxicité du Kerb ultra. Par contre, le Kerb 50 W ne présente pas ce risque (voir bulletin n° 26 du 18 Septembre). , le Légurame PM non plus.

Le Pradone TS, insuffisant sur crucifères, a une action sur de nombreuses dicotylédones et sur graminées.

Directeur-Gérant : P. JOURNET - Inscription à la C.A.P.P.P. n° 524 AD